

# Compte- Rendu

## du Conseil Municipal du 26 octobre 2010

**Présents** : Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Sylviane BIZET, Jean-François EXCOUSSEAU, David AUBENAS, Bernard CHARVET, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Robert MEYER, René SESTIER, Yves MARKOWICZ, Céline ASTIER, Amable ZAZA, Jean-Marie ROUSSET.

**Procurations** : Xavier VIGOUROUX a donné procuration à Nicolas GROJEANNE, Philippe MOURRAT a donné procuration à Bernard CHARVET, Géraldine MONTESINOS a donné procuration à Sylviane BIZET.

**Excusés** : Xavier VIGOUROUX, Géraldine MONTESINOS, Philippe MOURRAT.

**Absent** : Daniel CHAZAL.

**Secrétaire** : René SESTIER.

**Ordre du jour** : Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2010. Récapitulatif des délégations consenties au Maire au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010. **FINANCES** Ouverture d'une ligne de trésorerie pour les besoins ponctuels de trésorerie. Point sur les subventions communales 2010. Virements de crédits sur les budgets et amortissements. Remboursement d'une avance de 30 euros à un adjoint. Bail de location de l'appartement de fonction de l'école élémentaire du Barlatier. **TRAVAUX** Avenants au marché de maîtrise d'œuvre et de travaux de construction du complexe scolaire. Abandon de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des voiries communales. Etude énergétique sur les bâtiments communaux. **ADMINISTRATION** Désignation de nouveaux représentants au Conseil d'Administration du CCAS. **QUESTIONS DIVERSES.**

- **Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2010.**
- **Récapitulatif des délégations consenties au Maire au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010.**

Le Maire donne lecture de l'utilisation des délégations, qui lui ont été confiées par l'assemblée municipale par délibération du 14 mars 2008, au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010. Le détail est porté au registre des délibérations.

### **FINANCES.**

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie pour les besoins ponctuels de trésorerie.**

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la collectivité, le Maire propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une ouverture de crédit de 500.000 euros sur une durée d'un an, au taux d'intérêt négocié basé sur EONIA avec une marge de 0,80%. Les frais de dossier sont de 0,03% du montant de la ligne, prélevés en une seule fois (150 €).

Par ailleurs, suite à son intervention auprès du directeur régional de la Caisse d'Epargne au Congrès départemental des Maires et Adjointes, il a obtenu la suppression de la clause juridique exceptionnelle du contrat de prêt de 1.500.000 euros, souscrit par délibération du 21 septembre dernier, par laquelle la banque se réservait le droit de revenir sur les conditions financières du contrat signé. Son éventuelle application aurait pu entraîner à plus ou moins long terme de lourdes conséquences financières pour la collectivité.

Vote : unanimité

- **Point sur les subventions communales 2010.**

Les subventions, votées le 29 mars 2010 et inscrites sur le budget primitif de l'exercice, ont été versées aux associations, à l'exception de celles prévues pour les clubs CBH Foot 38 et ESV Rugby. En effet, ces deux associations n'ont pas officiellement demandé de subventions pour l'année en cours. Par ailleurs, celle attribuée au Club des Briataux sera réduite, compte tenu de

l'absence de portage de la Gazette de septembre.

Le tableau des subventions 2010 est rectifié en conséquence et indique un montant d'aides attribués de 12.083 euros contre 13.000 euros budgétisés.

Vote : unanimité

● **Virements de crédits sur les budgets et amortissements.**

Dans le cadre de la construction du complexe scolaire, la collectivité a souscrit une assurance « tous risques chantier » et une assurance « dommages ouvrage » auprès de la SMACL.

L'assurance « tous risques chantier » permet à la collectivité de sécuriser financièrement l'investissement que constitue le bâtiment en construction. Ce contrat adapté à la nature et à l'importance du chantier, évite aussi toute insuffisance de garantie des constructeurs. Son coût s'élève à 11.306,22 euros ttc.

L'assurance « dommages ouvrage » intervient quant à elle à compter de la réception des travaux en cas de malfaçons importantes. Son montant est de 44.640,50 euros ttc.

Le montant global des assurances, liées au chantier du complexe scolaire, est de 55.946.72 euros ttc

Pour alléger la charge financière, imputable à la section de fonctionnement du budget communal, le Maire propose un étalement de celle-ci sur une période de dix ans et de procéder aux virements de crédits correspondants.

Par ailleurs, il est proposé de procéder à des virements budgétaires complémentaires, sans pour autant changer la composition et l'équilibre du budget voté en mars 2010.

Vote : unanimité

● **Remboursement d'une avance de 30 euros à un adjoint.**

L'adjoint au Maire Yves Markowicz a acheté, pour le compte de la collectivité, sur un stand de brocante, cinq photos anciennes de la commune. Elles compléteront la collection déposée en Mairie. Le Maire propose de lui rembourser la somme de 30 euros avancée.

Vote : unanimité

● **Bail de location de l'appartement de fonction de l'école élémentaire du Barlatier.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 31 octobre 2000 par laquelle l'assemblée communale décidait de désaffecter le logement de fonction de l'école élémentaire du Barlatier, après avis favorable du 26 septembre 2000 de l'Académie de l'Isère et du Préfet de l'Isère en date du 13 octobre 2000.

Suite à la dénonciation du contrat de location par le policier municipal Réginald Sobczak, pour raisons personnelles, l'appartement communal est libre à compter du 02 novembre 2010.

Après avoir proposé le logement à des membres du personnel communal et recherché des candidats, le Maire a retenu la demande d'un agent de la fonction publique, Monsieur Clément Guillemaux.

Le montant de la location mensuelle est proposé à 482,00 euros comprenant actuellement le chauffage collectif lié au chauffage de l'école. Pendant les heures de fermeture de l'école, l'appartement est équipé de convecteurs électriques. Les consommations d'électricité, d'eau potable, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et autres taxes sont à la charge du locataire.

Dans le cadre du regroupement des écoles, la collectivité sera amenée à revoir l'affectation du bâtiment, vacant à compter de la rentrée scolaire 2011, ainsi que le type de chauffage à développer ou à maintenir dans les locaux. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, les charges mensuelles liées au chauffage, estimée à 60 euros, seront facturées au preneur, dans le cas du

maintien du chauffage collectif.

Vote : unanimité

● **Vente d'un bâtiment communal à Mont-Rolland.**

Le Maire rappelle la délibération du 21 septembre 2010 par laquelle le Conseil Municipal acceptait le principe de vendre un local communal à usage professionnel.

Il s'agit d'une ancienne grange agricole avec une cave d'environ 195 m<sup>2</sup>, implantée sur un terrain d'une superficie d'ensemble de 476 m<sup>2</sup>. Le bien est grevé de servitudes et de droit d'usage, référencés dans l'acte notarié du 27.03.2000.

Conformément au règlement du POS de la zone UB, en l'absence du réseau d'assainissement collectif, l'assainissement autonome est obligatoire. Cependant, la surface du terrain attenant est insuffisante pour accueillir un tel dispositif. En l'état actuel de la réglementation, le changement de destination du bâtiment est de ce fait impossible.

Le service du Domaine a été consulté et a estimé le bien, en fonction des tendances du marché immobilier. Une vente de gré à gré a été envisagée, sous réserve que l'offre de prix soit satisfaisante et que l'acquéreur prenne en charge l'ensemble des conditions suspensives figurant dans l'acte notarié.

Un avis de publicité a été inséré sur le site Internet de la commune, en vue de recenser les demandes éventuelles d'achat sachant qu'une proposition avait d'ores et déjà été formulée, celle de Monsieur Isaias Castelao Marques pour 80.000 euros.

Une demande de renseignements sur le bien mis à la vente a été adressée en mairie par Madame Martine Journet et une proposition d'acquisition a été reçue, celle de Monsieur et Madame Stéphane Caprara pour 50.000 euros.

Après examen des deux offres de prix, le Maire propose d'attribuer ce bien à Monsieur Isaias Castelao Marques, artisan électricien et plombier. La cession du bâtiment lui permettra de stocker ou d'entreposer son équipement. Il précise que l'acquéreur reprend en intégralité les conditions suspensives qui lient la collectivité à l'ancien propriétaire.

Vote : unanimité

## **TRAVAUX.**

● **Avenants au marché de maîtrise d'œuvre et de travaux de construction du complexe scolaire.**

Le Maire adjoint fait part que le chantier se déroule dans les temps prévus selon le planning et dans de bonnes conditions. Il déplore cependant le cambriolage et le vol de matériel appartenant à l'entreprise serrurerie Berriat. Une visite du chantier par la municipalité sera programmée après la Toussaint.

1) Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, fixant le forfait définitif de rémunération.

Compte tenu de l'établissement du coût définitif des travaux s'élevant à 3.192.000 euros ht, le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'architecte Alain Rimet est réduit à 373.464,00 euros ht. L'économie s'élève à 11.934 euros ht.

2) Avenant n°1 au marché de travaux / lot n°3 – c ouverture - zinguerie.

Des travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise Manca. Ils consistent en la fourniture de puits de lumière et assureront un meilleur éclairage naturel de la salle de sport. Le montant de l'avenant s'élève à 10.320,00 euros ht soit 12.342,72 euros ttc. Le montant du nouveau marché s'élève à 75.457,00 euros ht.

3) Avenant n°1 au marché de travaux / lot n°2 – structure bois – isolation – bardage.

Les travaux complémentaires, demandés à l'entreprise Manca, concernent la pose

d'équipements suite au lestage du porte neige. Ils s'élèvent à 5.031,00 euros ht et portent le nouveau marché 578.133,00 euros ht.

#### 4) Avenant n°1 au marché de travaux / lot n°4 – é tanchéité – végétalisation.

Des travaux complémentaires ont été demandés à la Société d'Etanchéité et d'Isolation. La fourniture et la pose d'un lestage du porte neige seront facturés pour 4.958,20 euros ht. Le montant du nouveau marché s'élève à 186.958,20 euros ht.

Vote : unanimité

#### ● **Abandon de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion des voiries communales.**

Le Conseil Général de l'Isère a adopté, par délibération du 25 mars 2010, un dispositif d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et du bâtiment. Concernant la voirie, les aides départementales sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires avant 2012. A ce sujet, le Maire adjoint en charge de la voirie précise que la collectivité réduira fortement l'utilisation du sel pour assurer le déneigement au profit du pouzzolane.

Par ailleurs, le Maire fait le point sur la réforme des aides à l'investissement des collectivités, basée sur des enjeux du développement durable. Tous les projets d'un montant supérieur ou égal à 100.000 euros ht sont concernés : bâtiments et voiries.

Le Maire adjoint rappelle que la collectivité a engagé cette démarche dans les travaux de réfection du chemin de l'Egagère en recyclant partiellement les matériaux existants.

Le nouveau dispositif est pris en charge par l'enveloppe territoriale, dans le cadre des thématiques retenues en vue d'une cohérence territoriale. Les six thèmes prioritaires sont : la mise en accessibilité des établissements recevant du public, les bâtiments scolaires, les structures d'accueil petite enfance, les équipements sportifs (sauf terrains de tennis), les équipements publics (mairie et bâtiment technique) et les risques naturels.

La proposition est mise au vote. Jean-François Excousseau et Bernard Charvet s'abstiennent de la voter.

Vote : majorité

#### ● **Etude énergétique sur les bâtiments communaux.**

L'adjoint au Maire Nicolas Grojeanne explique que le Syndicat Energies de l'Isère (SE38) développe un programme expérimental d'audit énergétique des bâtiments communaux. Ce programme prévoit l'analyse, par un bureau d'étude externe, des bâtiments et des équipements municipaux, des systèmes de chauffage et de régulation, des consommations d'eau, de l'éclairage public et des véhicules.

Cet audit, qui ne doit pas être confondu avec le diagnostic, a pour but d'établir un état des lieux de la situation énergétique du patrimoine, des recommandations d'améliorations et un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du patrimoine.

La participation financière de la commune a été fixée à 100 € par bâtiment analysé, à laquelle s'ajoutera le montant dû pour l'établissement des Diagnostics de Performance Energétique (DPE), qui ne sont pas éligibles aux financements de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes. Le coût de l'audit est estimé globalement à 1.000 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

Vote : unanimité

## **ADMINISTRATION.**

### ● **Désignation de nouveaux représentants au Conseil d'Administration du CCAS.**

Le Maire rappelle la délibération du 3 avril 2008 par laquelle l'assemblée municipale a procédé à l'élection de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Philippe Mourrat, conseiller municipal, a fait part de son souhait de participer à d'autres commissions communales et de se retirer du Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède au renouvellement du siège à pourvoir. Nicole Boulebsol, Adjointe au Maire, se porte candidate. Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

A déduire : 1 (blanc)

Nombre de suffrage exprimés : 16

Nicole Boulebsol a été proclamée membre du Conseil d'Administration du CCAS.

D'autre part, le Maire informe l'assemblée de la démission du conseil d'administration de Jean-Claude Chenavas, non élu, représentant de l'association de l'Union des Habitants, validée lors de la séance du 30 septembre dernier. Christine Challon est prévue de le remplacer.

Vote : unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES.**

### ● **Police municipale.**

Dans le précédent conseil municipal avait été évoqué l'affectation de notre agent de police municipale au dispositif de réglementation de la circulation des manifestations organisées au sein du territoire de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois.

Jean-François Excousseau revient sur le sujet en développant le cadre réglementaire de cette mise en commun des forces de police municipale. En effet, les dispositions de l'article L2212-9 du CGCT s'appliqueraient. A savoir que, lors d'une manifestation exceptionnelle, notamment à caractère culturel, récréatif ou sportif, à l'occasion d'un afflux important de population, les maires de communes limitrophes ou appartenant à une même agglomération ou communauté peuvent être autorisés à utiliser en commun, sur le territoire d'une ou plusieurs communes, pour un délai déterminé, tout ou partie des moyens et des effectifs de leurs services de police municipale.

Enfin, l'article L2212-10 du CGCT dispose de la mise en commun d'agents pour des missions plus quotidiennes de sécurité.

Le Maire précise que les Maires de Vizille, Jarrie et de Vaulnaveys le Haut ont mis en commun leurs agents de police afin d'assurer et de renforcer les effectifs de la gendarmerie lors de cette manifestation, organisée par le Sud Grenoblois. A cet effet, une lettre de mission a été établie en faveur des agents concernés.

Dans le cadre de la mutualisation de moyens humains avec la Gendarmerie, il est envisagé un conventionnement permanent avec la gendarmerie de Vizille, en liaison avec la Préfecture, ce qui évitera d'établir des autorisations ponctuelles.

### ● **Promoteur, propriété Bouchain.**

Lors de la réunion du Conseil Municipal privé du 27 septembre, le projet de la société Provence Réalisation a eu notre préférence. Le Maire fait le point sur les négociations engagées avec le promoteur.

La collectivité vendra la parcelle au prix de 800.000 euros qui tiendra compte de la démolition des bâtiments hors d'usage ainsi que de la rétrocession dans le domaine public de la voirie et de

places de stationnement.

Dans la négociation, il est prévu par ailleurs l'acquisition au prix de revient de deux logements de type T1 bis ou T2, ainsi que de deux emplacements de parking couverts.

Il nous appartient maintenant de formaliser par l'établissement d'un cahier des charges les engagements pris et à examiner les points techniques en suspens.

A ce titre, nous avons sollicité l'accompagnement de l'architecte du CAUE Rémy Guyard au titre de conseil.

### ● **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).**

L'adjointe au Maire Nicole Boulebsol informe que le SCoT sera voté au second trimestre 2011. Le SCoT est un document supra communal et se superpose à tout autres documents d'urbanisme local.

Le document préparatoire a abordé trois problématiques : l'étalement urbain (préserver les espaces agricoles), la périurbanisation (renforcer l'habitat sur le territoire de la METRO et éviter les transports pendulaires), la ségrégation sociale (implication forte du Sud Grenoblois dans le PLH).

Actuellement, la croissance du Sud Grenoblois est essentiellement basée sur l'existant démographique et non pas sur un seuil migratoire. Deux raisons évoquées : le vieillissement prononcé et l'attractivité faible et sélective du secteur. Depuis 2006, le SG perd de la population.

Les communes du Sud Grenoblois sont classées en différentes catégories : les communes en pôle principal (Vizille), en pôle d'appui (Jarrie, Champ sur Drac, Saint Georges de Commiers, Vaulnaveys le Haut), en pôle secondaire (Champagnier, Bresson, Vaulnaveys le Bas, Laffrey), en pôle local (les autres communes).

A ce sujet, il est précisé que Brié est classée dorénavant en pôle d'appui. Au SCoT, la collectivité est considérée comme une ville dynamique tant sur la plan démographique qu'économique (centre commercial). Elle est également classée comme futur pôle touristique (aménagement du fort de Montavie).

Le document préparatoire prévoyait d'attribuer à Brié 9 logements par an, limitant ainsi son développement et la privant de nouvelles recettes fiscales. Finalement, le nombre de logements possibles pour la collectivité a été porté à 15.

La phase préparatoire du passage du POS en PLU intégrera les thématiques et le quota de logements. Il est prévu d'engager la démarche dès 2011.

Avant de s'engager dans le processus, le Maire propose d'en informer la population (bulletin municipal, réunions, etc.) et d'engager une concertation avec les partenaires économiques et sociaux de la collectivité.

### ● **PCS et PPMS.**

L'adjoint au Maire Yves Markowicz rend compte de la réunion du 25 octobre dernier au cours de laquelle Laurence Cassagne de l'Institut des Risques Majeurs a présenté l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Maillon local de l'organisation de la sécurité civile, le plan doit contribuer à l'information préventive et à la protection de la population. Il recense les points faibles du territoire, au vu des risques connus (notamment recensés sur la carte des aléas) afin de permettre à la population de mieux faire face aux dangers éventuels.

En effet, dans la gestion de crise, ce sont les douze, voire les trois premières heures, qui comptent. Le plan consiste 1<sup>o</sup> à préparer la mobilisation du personnel (permanence ou astreinte) et des moyens techniques, 2<sup>o</sup> à mettre en place la direction et la coordination des actions, 3<sup>o</sup> à hiérarchiser et répartir les tâches.

Il doit contenir un certain nombre d'outils dont le Document d'Information Communal sur les

Risques Majeurs (Dicrim) qui fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population ; le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ; un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens susceptibles d'être mis en oeuvre, etc.

Deux hypothèses ont été envisagées par le groupe de travail pour la réalisation du document : missionner un cabinet d'étude ou confier la mission à l'Institut des Risques Majeurs.

Le document intégrera le Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles (PPMS) qui reprendra l'aide et l'information nécessaire sur les mesures qu'il appartient de mettre en place aux écoles.

Par ailleurs, l'adjoint évoque le questionnaire adressé aux parents élèves sur leurs besoins en matière de ramassage scolaire, dans le cadre du regroupement scolaire.

#### ● **Fête du Pain.**

Le Bureau de l'APE ayant revu sa position, la Fête du Pain 2011 devrait voir le jour. Compte tenu de l'avancement du chantier, il sera possible d'organiser la manifestation à la fois sur le nouveau site du complexe scolaire et sur celui de la maternelle. Se pose la question de l'implantation et la construction d'un nouveau four à pain et son coût. Si la fête ne se pérennise pas dans le temps, les travaux ne sont pas utiles.

#### ● **Crèche.**

Le Maire évoque le débat sur la question de la répartition entre les communes des charges financières relatives aux crèches et haltes garderies du SG.

Si l'accord sur le principe de la mutualisation a été trouvé, la répartition des charges telle qu'elle a été présentée a été également rejetée par d'autres collectivités.

Le partage a été revu et il ressort une meilleure répartition entre Brié et Herbeys. L'hypothèse proposée prend en compte les dépenses véritablement comptabilisées par les communes en lieu et place de chiffres relevant plutôt d'un chiffrage théorique.

Le SG prendra une position définitive en 2011 sur la base des chiffres comptables au 31/12/2010. Au niveau de la gestion et de l'investissement, la crèche pourrait devenir intercommunautaire.

#### ● **Divers travaux.**

Le Maire adjoint Bernard Charvet précise que les travaux de voirie du chemin de l'Egagère sont terminés et seront réceptionnés prochainement.

L'étude d'aménagement sur le RD112 en termes de sécurité et de déplacements dans la traversée des Angonnes a été confiée le 23 septembre à la société Alp'Etudes. La réunion de démarrage du 21 octobre a permis de lancer l'opération et d'établir un planning qui se résume comme suit : rendu de l'étude fin 2010, subventions à demander en 2011, travaux fin 2011.

Les services techniques ont rencontré une nouvelle fois des problèmes pour la mise en route du chauffage de la salle polyvalente. La mise en conformité de l'installation devient prioritaire.

#### ● **Erratum.**

Nous ajoutons un correctif au CR du CM privé du 27.09.10. En effet, dans le point sur le commerce ambulancier, il faut lire : "...82% des personnes ayant répondu souhaitent que les produits soient issus de l'agriculture locale..." mais pas forcément de l'agriculture biologique.

Réf. : PD



Pour le Secrétaire,  
Le Maire,  
Robert MEYER